

hauteurs, car dans les pierres employées à leur construction se rencontrent aussi *des écuelles* semblables à celles qu'on a creusées dans les blocs erratiques.

Mais il y a encore plus à faire. Non seulement il faut cataloguer ces blocs erratiques, mais encore on doit chercher à les préserver d'une destruction aussi rapide qu'intelligente. Déjà, quelques tentatives ont été faites dans ce sens. M. le professeur de Marignac, de Genève, a fait don à la France d'un bloc erratique situé dans l'une de ses propriétés, en Savoie, et exposé à être détruit par les constructeurs d'un chemin de fer voisin. L'Académie des sciences a pris ce bloc sous sa protection, et elle a également fait classer, comme monument *scientifique* et *préhistorique*, la *Pierre à écuelles* de *Thoys* que M. Falsan a cédée à l'État.

Les naturalistes, en agissant ainsi, n'ont fait que suivre l'exemple donné par nos voisins les Suisses qui regardent la conservation des blocs erratiques comme une œuvre nationale et patriotique. Mais il y a lieu, de la part de notre gouvernement, de prendre une mesure générale. L'Académie des sciences a institué, à cet effet, dans son sein et sous la présidence de M. Daubrée, Directeur de l'École Nationale des Mines, une Commission spéciale chargée d'étudier les moyens de conserver les blocs erratiques. Elle a délégué MM. Falsan et Chantre pour l'aider à atteindre ce but. A vous, Messieurs, à prêter également votre concours à cette œuvre et à suivre la voie ouverte par les nations voisines.

Je n'ai pas besoin de vous dire ce qui a donné lieu de qualifier ces blocs *d'erratiques*.

A l'aurore de la période contemporaine, la température de nos contrées occidentales, si élevée alors qu'une végétation qui ne se voit plus que sur le bord de la Méditerranée